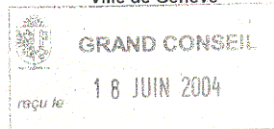


GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 24-25 juin
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	FINANCES
Objet:	budget 04
Copie à:	



LSI

Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 17 juin 2004

Concerne : Budget cantonal 2004

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Députés,

C'est non sans surprise que nous venons d'apprendre que la Commission des finances de votre Conseil avait décidé de proposer, sous forme d'amendement, une réduction à 3 millions de la dotation 2004 du Fonds d'équipement communal.

Si nous comprenons parfaitement que les difficultés financières actuelles de l'Etat de Genève exigent que des mesures soient prises, en revanche nous ne pouvons admettre que celles-ci visent une fois de plus le Fonds d'équipement communal qui a déjà été privé de plus de 200 millions de recettes au profit de la caisse cantonale pour la seule période de 1995 à nos jours.

Il faut en effet souligner que le montant de 13 millions, proposé par le Conseil d'Etat, représente déjà une réduction plus que substantielle des recettes du Fonds, lesquelles devraient normalement s'élever à une quarantaine de millions. Nous relèverons encore que cette mesure n'est pas admissible par les communes car les ressources du Fonds d'équipement communal ne proviennent pas d'un quelconque transfert du Canton – telle une subvention – mais constituent un partage, avec l'Etat, de recettes fiscales particulières.

Qui plus est, cette somme de 13 millions s'avérant d'ores et déjà insuffisante pour couvrir les besoins annuels du Fonds, la proposition de la Commission des finances de réduire encore plus drastiquement cette dotation aurait pour conséquence que le capital disponible ne suffirait même plus à permettre au Fonds d'équipement de faire face à ses engagements.

Or ceux-ci, tout comme les buts qui sont assignés au Fonds, sont d'importance !

Sa mission première de participation aux frais d'emprunts des communes les moins aisées exige en effet pas moins de 10 millions par année (dont, en 2004, 4,1 millions pour Vernier, 1,5 pour Versoix et 1,4 pour Onex).

De surcroît, le Fonds a également retenu, pour 2004, des participations, de l'ordre de 5 millions, destinées au renforcement de la péréquation financière intercommunale pour les deux communes les moins bien loties du canton (Avully et Onex) et en faveur de différents investissements relatifs au Grand Théâtre, à la salle d'agrès du Bois-des-Frères, au Centre sportif des Eaux et à la modification de la Centrale d'engagement du SIS, pour ne citer que les plus importants de ces projets.

Qui plus est, le Fonds a décidé de s'engager à hauteur de 10 millions de francs pour aider les communes à financer les investissements liés à la création de nouvelles places de crèches, tels qu'ils découlent de la loi que votre Parlement a votée il y a moins d'une année sans, à ce jour, libérer les subventions qui incombent au Canton.


Comme vous le savez, le Fonds d'équipement communal joue deux rôles essentiels pour les communes genevoises : il permet non seulement de renforcer les effets de la péréquation financière mais aussi d'encourager le développement de projets communaux dans une optique régionale.

S'attaquer à cet outil reviendrait donc non seulement à poser d'insurmontables problèmes financiers aux communes à faible capacité financière mais aussi à remettre en question l'idée même de la collaboration intercommunale que tout le monde appelle pourtant de ses vœux.


C'est pourquoi nous considérons la proposition de la Commission des finances comme totalement inacceptable car constituant une atteinte insupportable aux intérêts des communes et à leur autonomie.

En appelant à votre respect de l'institution communale nous vous prions de bien vouloir rejeter la proposition d'amendement budgétaire visant à réduire encore les recettes annuelles du Fonds d'équipement communal qui sont déjà fortement diminuées au profit du Canton.


Dans cette attente nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'expression de notre considération distinguée.



Claude Etter
Président
du Fonds d'équipement
communal



Pascal Chobaz
Président
de l'Association des
communes genevoises



Pierre Muller
Maire
de la Ville de Genève

Copies : - M. R. Gautier, Président de la Commission des finances du Grand Conseil
- Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève
- Mesdames et Messieurs les Maires, Conseillers administratifs et Adjoints des communes genevoises